

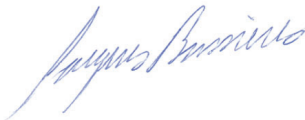
AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT #246-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 200-847 RELATIF AUX RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET SES AMENDEMENTS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le **15 janvier 2025**.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107^e rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 30^e jour de janvier, deux mille vingt-cinq.



Jacques Bussières
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière trésorière
de la municipalité de Saint-Victor, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 31 janvier 2025 entre
8h00 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 janvier 2025.


Signature